

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de
VEAUGUES

ANNEE 2021

N° 1

Publication le 19/01/2021

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 18 janvier 2021

- D21_001 - Demande de subventions – Extension des réseaux d’assainissement
- D21_002 - Demande de subventions – Reconstruction de la station d’épuration
- D21_003 - Installation de la commission des chemins et des rivières
- D21_004 - Avenant à la convention du RPI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an 2021, le 18 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/01/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. COLIN Pascal à Mme MILLÉRIOUX Myriam

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/01/2021
Et publication ou notification du 19/01/2021

A été nommé secrétaire : Mme DESIEAUX Christelle

D21_001 – Demande de subventions - Extension des réseaux d'assainissement

Suite au zonage d'assainissement de la commune de Veaugues réalisé en 2018 après enquête publique, des extensions du réseau de collecte des eaux usées ont été décidées.

Ces extensions concernent la route de Sancerre, la route de Crézancy, la route de Vinon et le chemin de Montauban, représentant un linéaire de 1 310 mètres de canalisations gravitaires et la création de 45 branchements particuliers. Les dépenses présentées représentent les travaux qui seront réalisés en domaine public, à la charge de la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant des travaux : 752 000 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 300 800 €
- Aide de l'Etat (DSIL exceptionnelle) : 175 520 €
- Aide du Conseil Départemental (CD 18) : 125 280 €
- Financement par le budget eau et assainissement : 150 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2021.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DSIL exceptionnelle) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Départemental du Cher au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/01/2021
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an 2021, le 18 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/01/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. COLIN Pascal à Mme MILLÉRIOUX Myriam

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/01/2021
Et publication ou notification du 19/01/2021

A été nommé secrétaire : Mme DESIEAUX Christelle

D21_002 – Demande de subventions - Reconstruction de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de reconstruction de la station d'épuration, suite à l'étude diagnostique des ouvrages d'assainissement de la commune réalisée en 2020.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (montants hors taxes) :

- Montant des travaux : 1 197 000 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 400 000 €
- Aide de l'Etat (DSIL exceptionnelle) : 230 000 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) : 327 600 €
- Financement par le budget eau et assainissement : 239 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire le présent projet au budget 2021.
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DETR) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DSIL Exceptionnelle) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/01/2021
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an 2021, le 18 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/01/2021.

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. COLIN Pascal à Mme MILLÉRIOUX Myriam

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19/01/2021
Et publication ou notification du 19/01/2021

A été nommé secrétaire : Mme DESIEAUX Christelle

D21_003 – Installation de la commission des chemins et des rivières

La commission des chemins et des rivières se composera des membres suivants :

- Mme Christelle DESIEAUX
- Mme Ludivine GIRALDO
- M. Laurent JOULIN
- M. Jean-Luc MILLET
- M. Jean-Yves PELÉ

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'installation de la commission des chemins telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/01/2021
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 18 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle des fêtes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/01/2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/01/2021.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, MILLÉRIOUX Myriam, PETIT Sandrine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : M. COLIN Pascal à Mme MILLÉRIOUX Myriam

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le 19/01/2021
Et publication ou notification du
19/01/2021

A été nommé secrétaire : Mme DESIEAUX Christelle

D21_004 – Avenant à la convention du RPI

Vu la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle signée le 10 septembre 1986 ;

Vu la réunion des maires des communes du RPI ;

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle.

Celle-ci précise la répartition des charges liées au COVID et les frais de secrétariat à intégrer à la répartition.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant à la convention du Regroupement pédagogique tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/01/2021

Le Maire,

Jean-Yves PELÉ

